



Bordereau d'instructions sur saisie exécution
(Art. 680 C.p.c.)

District :

Cour :

N° de dossier :

Date du jugement :

N° de dossier du client :

Montant du jugement :

IDENTIFICATION DES PARTIES

Nom :	Nom :
Adresse :	Adresse :
Ville :	Ville :
Téléphone :	Téléphone :
Courriel :	Date de naissance :

Créancier saisissant

Débiteur

1

INSTRUCTIONS DU CRÉANCIER (ART.680)

- Autorisation d'obtenir l'exécution volontaire au moyen de paiement échelonné s'il y a lieu
- Saisir les biens meubles du débiteur
- Saisir les biens du débiteur qui se trouvent en la possession d'un tiers
 Nom du tiers :
 Adresse du tiers :
- Saisir l'immeuble du débiteur et en disposer pour satisfaire la créance
- Saisir le compte de banque du débiteur :
 Nom de la banque :
 Adresse :
- Saisir les revenus du débiteur
 Nom de l'employeur :
 Adresse :
- Mettre le créancier en possession du bien suivant :
- Expulser le débiteur
- Autre : _____

Initiales :



Documents et informations nécessaires à l'ouverture du dossier

Le client remet une copie certifiée conforme du jugement à exécuter.

Coordonnées de l'avocat du créancier :

Nom :

Étude :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

2

Le créancier confirme n'avoir reçu aucun paiement partiel du montant de la créance

Le créancier confirme avoir reçu _____ \$¹ en paiement partiel de la créance

Renseignements sur le débiteur :

Lieu de travail : _____

Autres adresses possibles : _____

Tél. Résidence : _____ Tél. Bureau : _____

Cellulaire : _____ Tél. Autres : _____

Description du véhicule automobile (le cas échéant) :

Description de tout autre véhicule (motoneige, bateau, moto, etc.) :

¹ Si le créancier a reçu plusieurs paiements, bien vouloir détailler tous les montants reçus SVP

Initiales :

Désignation de l'immeuble inscrit au nom du débiteur ainsi que son adresse :

Instructions supplémentaires :

Dans le présent dossier, je consens à recevoir les notifications par moyen technologique (art. 133 C.p.c.), à l'adresse courriel suivante :

Signé à

ce,

Initiales :